

Regard sUR... Dijon Métropole

Regard sUR
Avril 2022 - N°2

Les effectifs salariés privé hors intérim Dijon métropole - Quatrième trimestre 2021

Les effectifs salariés restent orientés à la hausse au sein de Dijon métropole.

La métropole dijonnaise, territoire urbain et orienté dans les services et le commerce, compte au quatrième trimestre 2021 près de 93 000 salariés privés dont environ 80 % dans le secteur tertiaire. L'industrie, très présente dans le département et la région ne représente que 12 % des salariés de Dijon métropole contre 17 % en Côte-d'Or et 25 % en Bourgogne-Franche-Comté.

Face à la reprise de l'épidémie de Covid-19 enregistrée à la fin de l'année 2021, les restrictions sanitaires sont restées limitées comparativement à celles mises en place lors des rebonds précédents. Dans ce contexte, les effectifs salariés privés au sein de Dijon métropole sont en hausse sur un an (+ 2,2 %, + 2 020 postes). Cette progression suit celle de la Côte-d'Or (+ 2,3 %) et elle est plus marquée qu'au niveau régional (+ 1,7 %).

Malgré les difficultés de l'année 2020, le nombre de salariés est plus élevé qu'avant la crise sanitaire dans la métropole (+ 910 postes entre fin décembre 2019 et le quatrième trimestre 2021).

Sur un an, les secteurs tertiaires (services et commerce) sont en hausse. Le secteur des **services** hors intérim porte la majorité de cette progression. En effet, ce secteur progresse de + 2,8 % sur un an (soit + 1 610 postes) contre + 2,3 % en Bourgogne-Franche-Comté. Le dynamisme constaté dans le secteur des services s'explique par les bons résultats sur un an du secteur de la restauration et de l'hébergement qui progresse de + 660 postes et retrouve un nombre de salariés supérieur à celui d'avant crise. On peut toutefois noter les difficultés du secteur du transport-entrepôt qui perd 150 postes en un an.

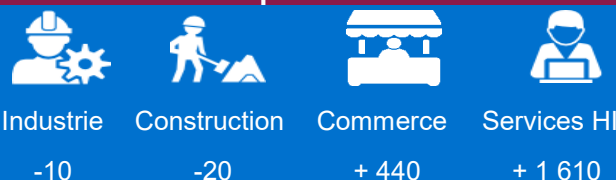
Le **commerce** qui regroupe le commerce de gros, de détail et la réparation automobile est en hausse sur un an (+ 3,0 % soit une hausse de 440 postes) et suit ainsi la tendance régionale.

Au plus fort de la crise, le secteur de la **construction** (bâtiment et travaux publics) a été préservé et a continué à gagner des postes. Depuis un an, la dynamique est moins marquée dans la métropole dijonnaise et le secteur reste stable. Les résultats sont moins bons qu'au niveau de la région dont les effectifs progressent de + 2,2 % sur un an. Le bilan sur la période de crise reste toutefois positif (+ 140 emplois) dans la métropole.

Dans l'**industrie**, le territoire de Dijon métropole arrive à maintenir ses effectifs sur l'année à l'image du département. Sur la période de crise sanitaire, le secteur a toutefois perdu 280 postes.

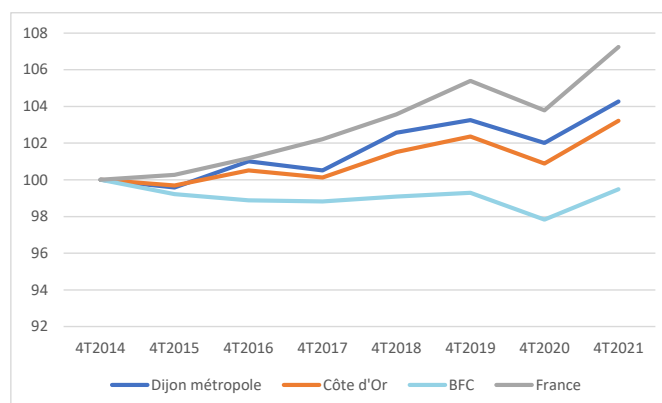
Chiffres clés du trimestre (4T2021/4T2020)

Effectifs salariés permanents : + 2 020 dont



Source : Urssaf

Evolution des effectifs salariés (base 100 : 4T2014)



Source : Urssaf

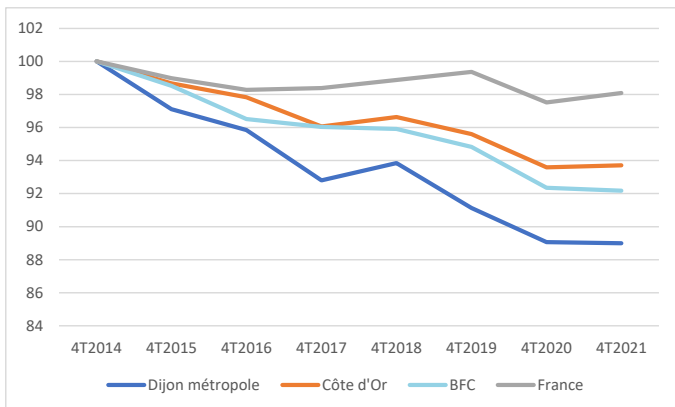
Les effectifs salariés (hors intérim)

Secteur	Nb emplois		Evol 4T2021/4T2020	
	4T2021	Part dans le total	%	en valeur
Industrie	11 580	12%	-0,1	-10
Construction	7 430	8%	-0,3	-20
Commerce	14 860	16%	3,0	440
Services	59 080	64%	2,8	1 610
Total hors Inérim - Dijon Métropole	92 960	100%	2,2	2 020
Côte-d'Or	143 450	-	2,3	3 250
Bourgogne-Franche-Comté	631 370	-	1,7	10 560

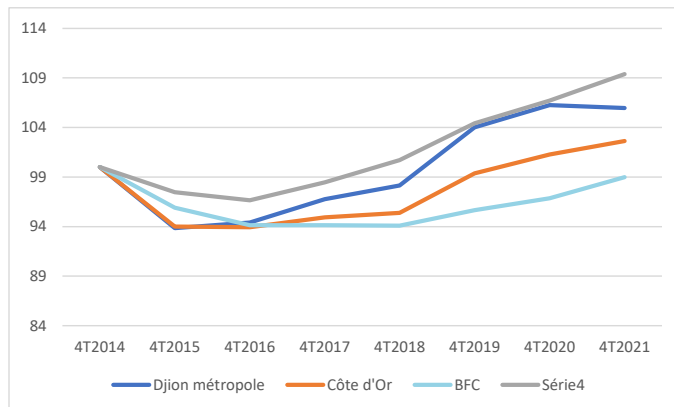
Source : Urssaf



Evolution des effectifs salariés (base 100 : 4T2014)
Industrie

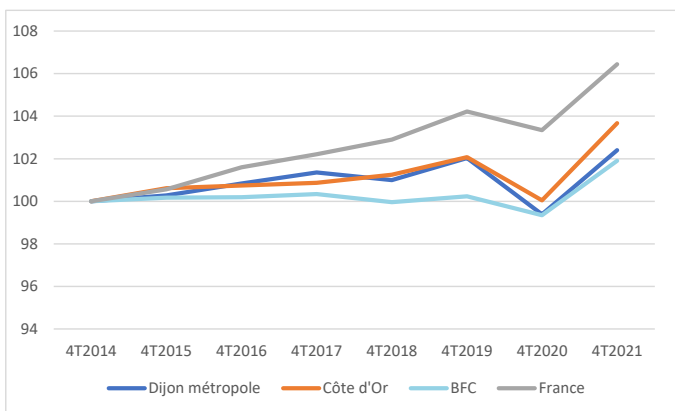


Evolution des effectifs salariés (base 100 : 4T2014)
Construction



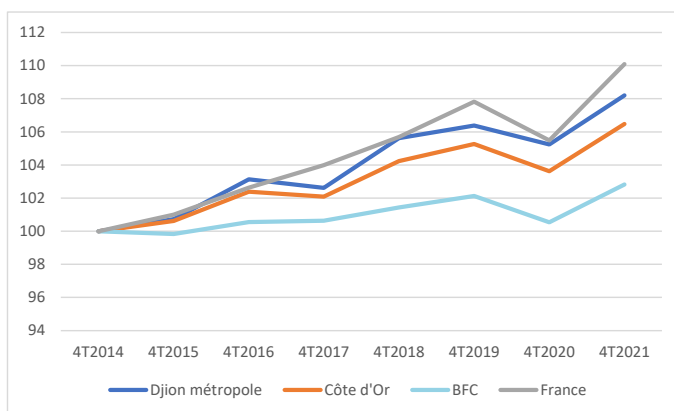
Source : Urssaf

Evolution des effectifs salariés (base 100 : 4T2014)
Commerce



Source : Urssaf

Evolution des effectifs salariés (base 100 : 4T2014)
Services hors Intérim



Sources et méthodologie

Cet encadré est un extrait des éléments méthodologiques détaillés disponibles sur urssaf.org.

La publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC) et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

Le BRC était rempli par chaque établissement employeur du régime général exerçant son activité en France pour déclarer à l'Urssaf ses cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que ses effectifs salariés. Cette déclaration était mensuelle si l'effectif de l'entreprise était au moins égal à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil.

La DSN est mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles et les données agrégées du BRC, y compris les effectifs en fin de mois dont la déclaration n'est plus obligatoire à compter du 1er janvier 2018. (dès lors que la substitution de la DADS par la DSN est avérée). Depuis, les effectifs déclara-

rés utilisés dans la chaîne de production Urssaf sont progressivement remplacés par des effectifs calculés à partir des données individuelles. La comparaison des effectifs calculés avec ceux déclarés montrent une application hétérogène par les entreprises des règles de détermination des effectifs. Leur calcul par l'Urssaf en assure a contrario l'homogénéité.

Les données présentées sont provisoires pour le dernier trimestre et comprennent des révisions sur l'historique, essentiellement sur le dernier trimestre.

L'effectif salarié, hors intérimaires est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf.

Dans l'hôtellerie et la restauration, les congés d'été expliquent en grande partie la hausse de l'emploi constatée chaque année au 3e trimestre. Les données sur les effectifs salariés sont hors intérim. Elles sont en valeur brute (non corrigées des variations saisonnières) et les évolutions sont en glissement annuel (c'est-à-dire comparaison du trimestre observé par rapport au même trimestre de l'année précédente).



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. Vous y trouverez également des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.